

Épargne réglementée : les rendements des Livret A et du LEP reculent



À compter du 1^{er} février 2026, les taux du [Livret A](#) et du [livret d'épargne populaire \(LEP\)](#) seront abaissés respectivement à 1,5% et 2,5%. Une décision actée par le ministère de l'Économie et des Finances, sur recommandation de la Banque de France, dans un contexte d'inflation en reflux et de normalisation progressive des taux d'intérêt.

La nouvelle est officielle : après plusieurs mois de stabilité relative, les principaux produits d'épargne réglementée verront leur rémunération diminuer au cœur de l'hiver. Le taux annuel du Livret A, fixé à 1,7 % depuis août 2025, passera à 1,5%, tandis que celui du LEP reculera de 2,7% à 2,5%. Une évolution conforme aux mécanismes de calcul en vigueur, mais qui n'est pas sans conséquence pour des millions



Ecrit par Mireille Hurlin le 20 janvier 2026

d'épargnants.

Une baisse dictée par la mécanique réglementaire

Les taux des livrets réglementés sont révisés deux fois par an, selon une formule prenant en compte l'évolution de l'inflation hors tabac et la moyenne des taux interbancaires de la zone euro. Or, la décrue progressive des prix à la consommation observée depuis plusieurs trimestres a mécaniquement pesé sur les rendements servis. En 2025 déjà, les détenteurs de Livret A et de LEP avaient encaissé deux ajustements à la baisse, en février puis en août. La décision annoncée pour février 2026 s'inscrit donc dans une tendance de fond, marquée par la sortie progressive de la séquence inflationniste post-crises.

Le LEP, toujours favorisé

Si le mouvement est général, le LEP continue toutefois de bénéficier d'un traitement spécifique. Son taux, qui aurait dû s'établir à 1,9% selon la formule stricte, a été rehaussé à 2,5 % grâce à un 'coup de pouce' accordé par les pouvoirs publics. Le gouverneur de la Banque de France l'a rappelé : ce produit reste 'le véritable support de l'épargne populaire', réservé aux ménages aux revenus modestes et conçu pour protéger leur pouvoir d'achat. Cette bonification illustre la volonté de l'État de préserver un différentiel attractif entre le LEP et le Livret A, afin d'inciter les épargnants éligibles à privilégier ce placement.

Un impact élargi à l'ensemble de l'épargne réglementée

La baisse du Livret A entraîne dans son sillage celle du livret de développement durable et solidaire (LDDS), dont la rémunération est alignée sur celle du produit phare. Lui aussi affichera donc 1,5% à compter du 1^{er} février. Au-delà des particuliers, cette évolution concerne indirectement le financement du logement social et des politiques publiques, largement adossé à la collecte du Livret A. Un rendement plus faible peut freiner la collecte, tout en allégeant le coût des ressources pour les organismes emprunteurs.

Entre sécurité et rendement

Produits liquides, garantis par l'État et exonérés d'impôt sur le revenu, le Livret A et le LEP demeurent des valeurs refuges pour l'épargne de précaution. Cependant leur rendement réel, une fois l'inflation prise en compte, reste limité. Pour les épargnants, la baisse annoncée invite à un arbitrage renouvelé : conserver ces livrets pour leur sécurité et leur disponibilité, ou diversifier davantage leurs placements afin de préserver, autant que possible, le pouvoir d'achat de leur épargne.

Mireille Hurlin